



A Perpignan, le 19/01/2021

DOSSIER DE PRESSE

Contacts :

- **Franck HUMBERT** (Secrétaire départemental de SOLIDAIRES Finances Publiques 66)
06-45-78-40-82 ♦ solidairesfinancespubliques.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr
- **Bernard GENTILLEAU** (Secrétaire départemental de la CGT Finances Publiques 66)
06-88-53-01-89 ♦ cgt.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr

La crise sanitaire que nous traversons nous rappelle utilement la nécessité du service public en général et de l'administration des Finances publiques en particulier. Elle assure des missions souvent méconnues et pourtant essentielles au cœur du fonctionnement de l'État et des collectivités locales.

Pendant cette période inédite à plus d'un titre et aux conséquences lourdes en termes économiques et sociaux, les personnels de la DGFIP ont répondu présents. Ainsi, les trésoreries ont accompagné et soutenu les collectivités locales et établissements publics de santé (hôpitaux et EHPAD). Les services de gestion des entreprises, renforcés par les agents dont l'activité était momentanément empêchée, ont participé au soutien des entreprises par une gestion réactive des remboursements de crédits de TVA et du fonds national de solidarité. Les services en lien avec les particuliers se sont démultipliés pour répondre, dans le cadre d'une campagne « impôt sur le revenu » en mode dégradé, aux nombreuses sollicitations des contribuables sur fond de retenue à la source. Toutes ces missions n'ont pu se faire que grâce à la mobilisation totale des missions transverses (informatique, service des ressources humaines...).

Bref, la DGFIP et ses personnels font partie des invisibles qui ont œuvré pour que l'État ne sombre pas et que les collectivités locales puissent agir dans le domaine économique, social et sanitaire.

Aujourd'hui les responsables politiques et administratifs ont réenclenché leurs projets de destruction du service public et de la DGFIP sans tirer aucun enseignement de cette crise inédite qui perdure.

Ainsi, dans notre département, la suppression programmée de toutes les trésoreries rurales est d'ores et déjà programmée en 2021 et 2022, remettant en cause la présence territoriale technique des agents des Finances publiques.

En 2021, les trésoreries de Ille/Tet, St Paul de Fenouillet (en sursis et en attente d'une nouvelle élection municipale), St Laurent de la Salanque et Perpignan HLM sont fermées depuis le 1^{er} janvier.

En 2022, suivront celles d'Arles/Tech, Mont Louis, Saillagouse, Elne, Millas et Rivesaltes.

Il ne subsistera que des antennes sur certains sites : Prades, Céret, Cerdagne/Capcir. Les quelques « antennes » maintenues, pour acheter la paix sociale, ne disposeront pas de comptable public à leur tête et seront donc irrémédiablement amenées à disparaître à plus ou moins brève échéance au gré des mutations et départs à la retraite des agents des Finances Publiques actuellement présents sur ces sites.

Les services des Impôts des professionnels seront regroupés sur le site de la Côte Vermeille à Perpignan. Pour les usagers particuliers et professionnels, la concentration des services sur le site de la Côte Vermeille à Perpignan, ne facilitera guère les démarches, ce site étant déjà surchargé en matière de réception physique.

Le projet tel qu'il se présente est préoccupant. Pour schématiser, les usagers devront en effet se rendre à Perpignan pour obtenir des renseignements sur leurs impôts (impôt sur le revenu, prélèvement à la source, taxe d'habitation, taxes foncières en particulier) ou leurs redevances locales.

Auparavant, des agents formés et travaillant en trésorerie pouvaient les accueillir et répondre à toute interrogation sur ces sujets.

Maintenant, l'usager devra tout d'abord appeler les services des Finances Publiques pour demander un rendez-vous avant de se déplacer sur Perpignan. Certains devront accomplir un nombre considérable de kilomètres : comment feront donc les contribuables non-motorisés ou dont les ressources ne permettent pas de financer des trajets importants en voiture ?

Et ce alors même que notre département se situe parmi les départements les plus pauvres de France (en termes de richesse fiscale par habitant).

Par ailleurs, le Défenseur des Droits indique que ce sont les personnes les plus précarisées et en difficulté sociale qui ont besoin d'aide pour leurs démarches administratives. Comment, dès lors, justifier cet abandon par les Finances Publiques des personnes les plus en difficulté alors même que **le département des Pyrénées Orientales est un territoire rural confronté à un taux de pauvreté de 20,5 % (indice INSEE) ?**

Pour les collectivités, la suppression de la trésorerie de proximité signifiera inévitablement la fin des conseils budgétaires, financiers, fiscaux et comptables délivrés gratuitement aujourd'hui par le comptable public et des agents présents au quotidien.

Pour justifier ces restructurations, la Direction Générale des Finances Publiques invoque la « concertation » qui a été menée avec les élus des territoires, la population et les agents des Finances Publiques.

Or, 1/4 des conseils municipaux du département se sont exprimés contre la disparition de ce maillage, tout comme la moitié des communautés de communes, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. De plus, il semble qu'aucune convention n'ait été signée avec ces interlocuteurs institutionnels.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les conséquences induites sur nos territoires, notamment les plus ruraux.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a démontré l'importance d'un service public de proximité, assuré par des fonctionnaires formés et en nombre suffisant pour assurer des missions essentielles au profit de nos concitoyennes et concitoyens (confère le Fonds de Solidarité par exemple).

En cas de disparition des trésoreries de proximité, le délai de paiement des dépenses des collectivités locales s'allongerait exagérément : aujourd'hui, ce délai de paiement du seul comptable public s'élève en moyenne à 2,5 jours pour les plus « petites » trésoreries du département contre 13 jours pour les plus importantes.

Cet allongement inévitable en cas de multiplication des budgets gérés par le regroupement extrême, sans transfert correspondant de personnel, se fera au détriment des fournisseurs des collectivités locales et en particulier, les artisans, Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui sont pourtant déjà durement impactés par la crise sanitaire.

Au-delà, c'est un véritable plan social que subissent les agents des Finances Publiques et qui va mettre à mal une administration indispensable à l'ensemble des citoyens, des institutions et à la vie économique du pays. Des milliers d'emplois supprimés dans l'indifférence générale. Pour soutenir les entreprises, L'État finance le chômage partiel se substituant aux employeurs, c'est aussi l'argent public comme celui des fonctionnaires, pourtant les suppressions d'emplois vont continuer.

Nous tenions à informer vos lecteurs et vos auditeurs de ce qui se prépare dans les Pyrénées Orientales. La direction locale refuse un quelconque report malgré nos demandes appuyées dans un contexte de crise sanitaire grave.